

**Séance
2010-02-01**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 1^{er} février 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

Absence motivée : Mme Chantal Côté

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2010;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Nomination du représentant au conseil des maires;
 - b) Maire suppléant;
 - c) Résolution fête de la pêche;
 - d) Dossier tourisme;
 - e) Augmentation de la marge de crédit;
 - f) Demandes de subventions;
 - g) Demande de Mme Amélie Bérubé, *Patte douce*.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Modification de la résolution numéro 2009-12-19, contrat pour la collecte des matières recyclables et non recyclables;
 - b) Acceptation de l'offre de services de BPR, poursuite du dossier de mise aux normes de l'eau potable;
 - c) Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques;
 - d) Augmentation salariale de la directrice générale pour l'année 2010;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4,
M. Jimmy Talon, siège # 5,
Son honneur, M. le maire, André Clavet

Absence motivée : Mme Chantal Côté, siège # 6

2010-02-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-02-02

Adoption procès-verbaux

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010, après avoir été lu par chacun des conseillers soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2010-02-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 901249 au numéro 901264 inclusivement, pour la somme de 76 341,38 \$, les salaires pour une somme de 66 336,90 \$, ainsi que les chèques du numéro 1000001 au numéro 1000058 inclusivement, pour la somme de 120 571,60 \$, pour un total de 263 249,88 \$.

6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2010

Le conseiller M. Raynald Coulombe présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité du ccu du 20 janvier 2010.

7. Affaires nouvelles

2010-02-04

Nomination représentant conseil des maires

a) Nomination du représentant au conseil des maires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est représenté par M. André Clavet au conseil des maires de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QU' il serait important de nommer un représentant en l'absence de M. Clavet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement que M. Jonathan Daigle soit nommé représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en remplacement de M. Clavet au conseil des maires de la MRC de Montmagny lorsque nécessaire.

2010-02-05

Maire suppléant

b) Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer un conseiller pour agir comme maire suppléant en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QUE la rotation bimensuel est une alternative pour donner la chance à tous les élus(es) d'exercer la fonction de maire-suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé pour une période de deux mois, à compter du 1^{er} janvier 2010, en commençant pas le siège numéro 1 et ainsi de suite.

Mois	Conseiller(ère)
Janvier et février	M. Raynald Coulombe
Mars et avril	M. Jonathan Daigle
Mai et juin	M. Sylvain Landry
Juillet et août	M. Raymond Hébert
Septembre et octobre	M. Jimmy Talon
Novembre et décembre	Mme Chantal Côté

2010-02-06

Fête de la pêche

c) Résolution fête de la pêche

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny organise la fête de la pêche sur le territoire à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite une participation financière et une implication du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de développer le goût du loisir que constitue la pêche pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de mettre en valeur un site naturel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement :

1. Que la municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte de s'impliquer financièrement par une contribution de 1 000 \$ à l'organisation de la fête de la pêche au mois de juin 2010.
2. Que la municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à collaborer aux activités organisées dans la demande.

2010-02-07

Dossier tourisme

d) Dossier tourisme

CONSIDÉRANT QUE le dossier du tourisme est actuellement en discussion avec le CLD de la MRC de Montmagny pour l'année d'opération 2010;

CONSIDÉRANT QU' avant d'arriver à une entente entre les deux parties pour 2010, il est important que les instances se rencontrent pour régler certaines lacunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement d'autoriser M. André Clavet, maire et Mme Sophie Boucher, directrice générale, à représenter la Municipalité de Cap-Saint-Ignace lors des discussions avec M. Jean-Guy Desrosiers, préfet de la MRC de Montmagny et Mme Nathalie Cloutier, directrice générale du CLD de la MRC de Montmagny.

2010-02-08

Augmentation marge
de crédit

e) **Augmentation de la marge de crédit**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit défrayer les dépenses courantes en attendant la perception des taxes de l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables qui ont un compte de plus de 300 \$ ont la possibilité de payer maintenant en six versements au lieu de quatre;

CONSIDÉRANT QUE cette modification aura comme conséquence de diminuer le montant total de l'entrée d'argent en avril 2010, mais assurera des entrées d'argent constantes pour le reste de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit actuelle ne répond plus aux besoins grandissants de la Municipalité et ce entre autre avec les divers déboursés reliés à des subventions qui sont souvent versées à la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement d'autoriser l'augmentation de la marge de crédit à 750 000 \$ à la Caisse Populaire Desjardins de Montmagny. Il est également résolu que M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour l'augmentation et le renouvellement de cette marge de crédit.

2010-02-09

Subvention Journées
des petits jardins

f) **Demandes de subventions**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de financement ont été présentées pour les journées des Petits jardins et pour Village d'accueil Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté et analysé ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement d'octroyer un montant de 1 000 \$ pour l'organisation de l'activité des journées des Petits jardins. Une reddition de compte devra être soumise à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et ce, selon la politique de reddition de compte qui sera prochainement entérinée. Concernant la demande de Village d'accueil Côte-du-Sud, le conseil a décidé de ne pas octroyer de subvention à cet organisme pour 2010.

2010-02-10

Patte douce
location local cours
d'obéissance

g) **Demande de Madame Amélie Bérubé, Patte douce**

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Bérubé, propriétaire de l'entreprise Patte douce, a adressé une demande au conseil municipal pour louer un local au Parc Optimiste pour donner des cours d'obéissance pour les chiens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé le dossier et a fait diverses vérifications pour bien orienter leur décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement que le conseil après avoir analysé le dossier autorise la location de locaux pour ce type de cours au Centre culturel seulement. La Municipalité se réserve le droit de mettre fin à ce type de contrat si elle n'est pas satisfaite et ce, surtout au niveau de la salubrité. Une lettre sera envoyée aux personnes de Cap-Saint-Ignace offrant ce même type d'activité pour les informer de cette possibilité de location.

8. **Affaires commencées**

2010-02-11

Correction résolution
2009-12-09 contrat
matières recyclables et
non recyclables

a) **Modification de la résolution numéro 2009-12-19, contrat pour la collecte des matières recyclables et non recyclables**

CONSIDÉRANT QUE les coûts afférents au contrat de collecte des matières recyclables et non recyclables ont diminués suite à la modification du lieu d'enfouissement pendant le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les montants du contrat de l'année additionnelle ont été transcrit à partir du document original de 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la validation des montants, il y a lieu de modifier la résolution pour représenter la réalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par la conseiller Jimmy Talon et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2009-12-19 au niveau des montant pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables. Donc, le montant de la collecte devra être modifié par 90 662,10 \$ taxes incluses et au niveau du transport le montant sera modifié par 4 851,55 \$.

2010-02-12

BPR pour poursuite
mandat mise aux
normes eau potable

b) **Acceptation d'offre de services de BPR, poursuite du dossier de mise aux normes de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le dossier de mise aux normes de l'eau potable est actuellement en développement et ce, plus spécifiquement avec le projet d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les budgets d'honoraires professionnels avec BPR pour les mandats octroyés antérieurement sont complétés en grande partie ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'avancement de ce dossier, il est nécessaire d'autoriser un budget pour les diverses activités nécessaires à sa poursuite ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement d'autoriser pour la poursuite du dossier de recherche en eau une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ (taxes et dépenses en sus) à BPR. Ces honoraires sont admissibles à 100 % dans le programme de subvention de la taxe d'accise 2010-2013. Les activités suivantes seront réalisées avec cette enveloppe soit :

- Rédaction d'un rapport de l'ingénieur incluant l'estimation des coûts pour dépôt au MDDEP et au MAMROT. Ce rapport englobera les trois (3) solutions d'approvisionnement en eau ;
- Discussions techniques avec les intervenants du MDDEP et du MAMROT ;
- Assistance technique en vue d'une entente ;
- Rencontres de suivi avec le comité de l'eau potable de Cap-Saint-Ignace.

2010-02-13

Transfert des sommes perçues 9-1-1 à notre centrale CAUCA

c) **Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe, et résolu unanimement que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec de verser en date du 1^{er} mars 2010 à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence*

Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe *imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi* sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-02-14

Augmentation salariale
Directrice générale
2010

d) Augmentation salariale de la directrice générale pour l'année 2010

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a un contrat de travail et que le traitement de celle-ci au niveau salariale doit être revu annuellement en fonction de deux critères;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines et la directrice générale se sont entendus sur une augmentation salariale pour 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté cette recommandation du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement des membres du conseil d'octroyer à la directrice générale pour l'année 2010 une augmentation salariale de 2,6 %. De plus, cette augmentation est rétroactive au 1^{er} janvier 2010.

9. Informations générales

M. Clavet informe les gens de différents dossiers.

Période de questions

10. Période de questions

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2010-02-15

Levée de la séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 21 heures 22.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire

;